

## FORMATION

### ICPE : Comprendre l'ICPE

Durée : 2.0 jour(s) / 14.0 heures - Réf. : QSEé BLD 009



#### Personnes Concernées

Responsables QSE, managers RH, Technicien environnement, et toute personne impliquée dans une démarche Environnement



#### Pré-requis

Maîtrise orale et écrite de la langue française



#### Objectifs

Maîtriser la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), son architecture et ses évolutions  
Identifier les textes applicables à chaque étape de la vie du site et pour chaque situation  
Eviter les risques de sanction ou de contentieux



#### Programme

- 1) Réglementation
  - Rôles des acteurs en relation avec l'administration de l'environnement
  - Textes propres aux ICPE
  - Nouvelle réforme majeure du droit des installations classées : transposition de la directive SEVESO III, rubriques 4000
  - Autres textes ayant une incidence
- 2) Déterminer son régime ICPE et Préparer sa demande d'exploiter
  - Détermination des rubriques de la nomenclature des
  - Instruction et contenu des dossiers d'autorisation, d'enregistrement et de déclaration
  - Incidences des règles d'urbanisme sur les procédures ICPE
  - Sites SEVESO
- 3) Faire évoluer les ICPE
  - Mise à jour de l'arrêté préfectoral d'autorisation, contrôles des ICPE
  - Création de nouvelles activités
  - Fermeture de certaines activités
  - Changement d'exploitant
- 4) Comprendre les responsabilités et gérer les contentieux
  - Responsabilités civiles, pénales et environnementales
  - Pouvoirs spéciaux des juridictions administratives



#### Evaluation et validation

QCM, exercices groupes et individuel, bilan de la formation, bilan de la formation. Délivrance d'une attestation de formation.



#### Moyens pédagogiques, techniques, d'encadrement et de suivi

Approche théorique et pratique.

La formation est ponctuée d'exemple et retours d'expérience entre les stagiaires et le formateur.

Une attention est portée par le formateur à développer dans l'animation le côté pratique du contenu des normes et non le côté théorique.